

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1406 Décisions concernant les Services Etat

n° 1406

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 août 1966

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro
1 octobre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Mohamed Othman Youssouf, l'autorisation préalable de construire un immeuble à étage de quatre logements sur le titre foncier n° 986 à Ambouli. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.